

Enseignant en centre pédopsychiatrique pour enfants et adolescents (CPEA)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de l'ASH en lien avec les inspecteurs des circonscriptions où sont implantés les postes des unités externalisées des CPEA, l'enseignant exercera dans le cadre des dispositifs de scolarisation implanté en CPEA, en CPPA, à l'UHEA ou en unités externalisées des CPEA.

Ces différentes modalités de scolarisation des établissements sanitaires permettent d'accueillir et de scolariser des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles neuro-développementaux, en lien avec leurs établissements scolaires de référence.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, en tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Coordonner le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée entre le site de l'hôpital de jour et l'école de référence et être personne ressource
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants des écoles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires et collègues de classes ordinaires

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES :

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles neuro-développementaux
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle de l'hôpital en respectant les directives de l'éducation nationale
- Détention du CAPPEI

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Secteur de Vannes :

CPEA Ménimur VANNES
CPEA Beaupré Lalande VANNES
CPA Centre hospitalier Bretagne Atlantique VANNES

Secteur de Lorient :

Unité externalisée CPEA – EEPU Lanveur LORIENT
Unité externalisée CPEA – EEPU Bois du Château LORIENT
Unité externalisée CPEA – EEPU Pierre et Marie Curie HENNEBONT
Unité externalisée CPEA – EEPU Manehouarn PLOUAY
UHEA Centre hospitalier Charcot CAUDAN (50%) et collège Brizeux LORIENT (50%)

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.